

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 27 septembre 2022

Date de la Convocation : 22 septembre 2022

Date de l'affichage : 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de septembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Martine ALBUCHER ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève **ABRANTES** ; Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** - Vincent **NICOULEAU** ; Aude **JALADE** ; Martine **ALBUCHER** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Michel **LAURENS** ; Pierre **GRIMAL** ; Josette **VAYSSE** ; Claudine **GRIMAL**.

Mandats : P. ANTOINE à A. CLUZEL ; F. VERGNES à J.M. RECOULES ; A. MASSOL à M. ALBUCHER ; S. ESTEVENY à G. ABRANTES.

Absents et excusés : /

OBJET : MISE A DISPOSITION DU MARCHÉ OVIN : DETERMINATION D'UN TARRIF DE LOCATION.

Monsieur le Maire rappelle que le Marché ovin fait souvent l'objet de demandes de mise à disposition, a ce jour il n'existe pas de tarification concernant sa location.

Il convient donc d'établir un tarif de location du marché ovin de Réquista, lequel sera joint à une convention de mise à disposition.

Il est présenté au Conseil Municipal les propositions suivantes :

TARIFS DE LOCATION DU MARCHÉ OVIN SANS DEMONTAGE DES BOX		
ASSOCIATIONS COMMUNALES	TARIF PERSONNES PRIVÉES DE LA COMMUNE	TARIF PERSONNES PRIVÉES ET ASSOCIATIONS HORS DE LA COMMUNE
Gratuité	100,00 €	250,00 €

TARIFS DE LOCATION DU MARCHÉ OVIN AVEC DEMONTAGE DES BOX		
ASSOCIATIONS COMMUNALES	TARIF PERSONNES PRIVÉES DE LA COMMUNE	TARIF PERSONNES PRIVÉES ET ASSOCIATIONS HORS DE LA COMMUNE
Gratuité	1 100,00 €	1 250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité,

- **D'adopter** les tarifs de location du marché ovin tels que définis dans le tableau ci-dessus.
- **Dit** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Martine ALBUCHER

Le Maire,
Michel CAUSSE

